

# Mézières-sur-Seine

## Projet de ZAC

### La concertation publique

#### a) Contexte juridique

L' article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme que : « I - Le conseil municipal ... délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant ... toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté... A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Aucune obligation particulière n'est prévue par la loi. La commune est libre de choisir les modalités qui lui paraissent les plus appropriées.

Extrait de la délibération du 30 juin 2010 du Conseil Municipal de Mézières-sur-Seine décidant d'engager l'opération d'aménagement :

« Décide, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, d'engager la concertation sur le principe de l'urbanisation de ce secteur sous forme de ZAC ainsi que sur le parti d'aménagement à retenir, et fixe ainsi qu'il suit les modalités de la concertation :

- avis de publicité sur le lancement de la concertation relative au projet de ZAC, dans le bulletin municipal et dans le journal d'information « Le Courrier de Mantes »,
- insertion sur le site internet de la commune d'un chapitre dédié au projet de ZAC,
- exposition d'une durée totale ne pouvant être inférieure à un mois sur les études, actions ou opérations envisageables, un registre étant tenu à la disposition de toute personne, toute association ou tout service s'estimant concerné pour émettre ses avis ou appréciations.
- organisation d'une réunion publique au minimum.»

#### b) Les principes de la concertation

Une concertation est une attitude globale de demande d'avis sur un projet, par la consultation de personnes intéressées par une décision avant qu'elle ne soit prise. L'autorité, qui souhaite prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. L'autorité reste libre de sa décision. **Les 3 principes forts de la concertation pour le maître d'ouvrage : écouter, répondre, transmettre les informations.**

La concertation doit intervenir bien en amont du projet, la décision formalisée n'étant pas encore prise. Par expérience, plus la concertation commence tôt et moins il y aura de blocages. Elle doit permettre le dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement (élus, techniciens, associations, population concernée, acteurs économiques). Au début de la concertation et pour éviter toute confusion il faut élaborer les règles du jeu et préciser ses objectifs, sur quoi elle va porter, les modalités d'échange, son périmètre, les conditions d'élaboration de son bilan, ses suites, sa place dans le processus de décision.

L'information doit être accessible aux non spécialistes (les techniques Internet et TIC peuvent être des outils intéressants pour la réussite de la concertation).

**La concertation n'est pas forcément la recherche d'un consensus. Il y a souvent ambiguïté sur la finalité de la concertation qui n'est pas d'intégrer le désir de chacun ni de donner satisfaction à tous. Ce qui est recherché c'est un élargissement de la gamme des éclairages et une meilleure intégration des dimensions sociales, culturelles, environnementales dans les phases initiales de programmation du projet qui soit de nature à orienter différemment certaines options techniques.**

### c) Les étapes

- La **constitution d'une équipe projet** : la concertation est un exercice collectif en préalable duquel la constitution d'une équipe projet est indispensable. Son rôle est d'élaborer la démarche de concertation, de valider et de reporter le plan d'action à la direction et enfin de l'informer régulièrement de l'avancé de la démarche.
- **Définition d'une stratégie** par l'équipe projet : l'élaboration de la stratégie pour réussir une concertation suppose de suivre un certain nombre d'étapes :
  - il faut adopter un positionnement favorable au dialogue,
  - définir l'architecture générale de la démarche (objectifs de la concertation),
  - élaborer un plan d'actions (élaboration d'un calendrier prévisionnel de la concertation),
  - évaluer les ressources internes et les besoins externes pour la réalisation des outils,
  - organiser la communication interne sur la démarche de concertation.
- **Elaboration d'une étude de contexte**, conçue pour nourrir la réflexion préalable à la stratégie du maître d'ouvrage, qui aura pour objectifs :
  - d'identifier les acteurs pouvant prendre part à la concertation,
  - d'apprécier la sensibilité des problématiques sociales, économiques et environnementale du territoire du projet,
  - de définir une démarche de concertation permettant de mieux s'engager dans le débat public.
- **Production du dossier de concertation** : ce dossier est le document de synthèse qui présente, aux acteurs et au public, le projet et ses études afin d'introduire les discussions. Il doit témoigner de l'esprit d'ouverture et du souci de transparence du maître d'ouvrage comme de sa maîtrise des enjeux du projet.
- **Choisir les bons outils** d'information et de communication sur le projet, ces outils étant avant tout destinés au grand public.
- **Gérer et animer les réunions publiques** qui sont des moments important dans la concertation publique.
- **Information** et relation avec la presse.
- **Etablissement du bilan de la concertation** : le bilan de la concertation rend compte du déroulement de la démarche et de ses apports. Il n'est pas synonyme d'évaluation puisqu'il ne porte ni jugement de valeur, ni regard critique. Le bilan est établi pour restituer au public un écho fidèle des échanges au cours de la concertation. Enfin comme finalité le bilan de la concertation peut être avantageusement porté au dossier de l'enquête publique qui suivra.

Pour conclure, le fait d'engager une concertation et de bien la conduire devient une condition importante de réussite d'un projet.